



COMPTRE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUARZEL DU 10 DÉCEMBRE 2018

L'ensemble du Conseil Municipal était présent, à l'exception de Mme Hoarau, absente excusée qui a donné pouvoir à M. Chentil, M. Petton Cédric, absent excusé qui a donné pouvoir à Mme Conq ; M. Batany, absent excusé qui a donné pouvoir à M. Petton Stéphane, Mme Madec, absente excusée qui a donné pouvoir à Mme Jourden.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

AVIS SUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

Douze dossiers sont présentés, qui concernent la vente des propriétés suivantes :

- YV 62, 20 rue des écoles, terrain bâti, 628 m² ;
- YP 89, 155 route de la Luronne, terrain bâti, 1220 m² ;
- ZI 296, 24 rue du vieux bourg, terrain bâti, 912 m² ;
- ZK 89, 10 lot. de Menez crenn, terrain bâti, 500 m² ;
- F 237p, 242p, Lokournan vian, terrain non bâti, 810 m² ;
- F 237p, 238p, Lokournan vian, terrain non bâti, 1168 m² ;
- YR 625, Rue des frégates, terrain non bâti, 1043 m² ;
- ZY 112, 117, 121, Lokournan vian, terrain non bâti, 927 m² ;
- YP 438, 440, Rte de Kerbroc'h, terrain non bâti, 913 m² ;
- YI 138, Route de Ploumogueur, terrain non bâti, 800 m² ;
- ZK 63, 490 le languis, terrain bâti, 920 m² ;
- C1166, 13 rue du Vieux bourg, terrain bâti, 777 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare ne pas vouloir user du droit de préemption de la commune pour ces dossiers.

TARIFS 2019

Après avoir pris connaissance des propositions de tarifs communaux et de l'avis de la commission des finances, le Conseil Municipal délibère et, à l'unanimité, arrête comme suit les tarifs applicables du 01/01 au 31/12/2019 :

Dépenses en € :

Voile scolaire/séance (8 séances/année scolaire/élève)	5,77	Activités périscolaires / élève / an	17,34
		Contrat associatif école privée / élève / an (maternelle et primaire):	680,41

Recettes en €

Logement de fonction de l'école de Trezien	Participation fourniture d'eau / an	204,00	Particip. Répurgation	Tarifs CCPI
Locations	Local commercial (boucherie) /mois	700,00	Local bungalow	200,00
Produits funéraires :	Creusement fosse funéraire /employés municipaux :	187,85		
Concessions cimetières communaux :	Simple 15 ans	90,60	Simple 30 ans	181,20
	Double 15 ans	181,20	Double 30 ans	362,40
	Concession 15 ans	171,00	Concession 30 ans	342,00
Columbarium :	Taxe ouverture case :	40,35	Plaque à graver (modèle unique):	123,60
			Plaque jardin du souvenir :	46,50
Locations de matériel			Table et chevalets :	3,60
Couverts :	caution	100,00	Location 1 à 100 couv.	26,95
	Sono salle de sport :	30,60	Cautions :	100,00
Locations diverses	Salle polyvalente aux commerçants locaux :	80,00	Cautions :	660,00
	Salle communale après obsèques	80,00	Montant :	338,22
Salle restauration scolaire de Trezien (vacances scolaires et ponts)	Habitants Plouarzel	1 journée	361,60	2 journées
	Personnes extérieures	1 journée	484,80	2 journées
Terre plein Kerglonou :	Stationnement bateaux de plaisance/m ² /mois, calcul basé s/ + grande longueur x + grande largeur bateau :			Adhérent Synd. Plan eau
				Non adhérent
Tennis en salle / heure :	10,20		Occupation parking Pontarnou (camion outillage, cirque...)	25,00
Ventes diverses	Photocopie A4 (recto)	0,20	A4 (document adm)	0,18
			A4 (couleur)	0,85
	Photocopie A3 (recto)	0,40	A3 recto verso	0,50
Annonce bulletin communal (au bénéfice du CCAS)	2,20		Scan + mail	0,50
Transport scolaire	<i>Tarifs fixés par la Région</i>			
Médiathèque	Accès à l'ensemble des services de la médiathèque /foyer/an		28,30	Cotisation association/an
Tarif saison estivale (juillet-août)	caution		105,00	cotisation
Initiation multimédia/ heure adhérents	4,40	non adhérents	6,00	
Impression feuilles :	A4 NB	0,20	A4 coul.	0,85
Location video projecteur :	matériel réservé aux écoles et associations communales			Caution, écran mobile inclus
				500,00
Animaux errants (forte hausse décidée)	Transport SPA animal déjà capturé	70,00	Capture animal / services municipaux:	70,00
			Capture et transport de l'animal :	130,00
Syndicat d'irrigation de l'aber lldut	Participation / travaux administratifs / an :			1071,11

DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2/2018 - BUDGET PRINCIPAL

La décision budgétaire modificative n°2 proposée détaille les ajustements qu'il convient de faire figurer à nos documents budgétaires et les virements de crédits indispensables, en investissement, à l'activité des services.

Ces ajustements concernent des modifications de comptes, réalisées à la demande des services des finances publiques et ne modifient pas le montant d'équilibre du budget. Ils sont détaillés comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT - dépenses

Article 231562 - terrain multisports : -50 000€

Article 2312 - terrain multisports : 50 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision budgétaire modificative n°2.

AVANCE DE TRÉSORERIE - SPIC CRÈCHE L'ÎLE AUX ENFANTS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que, le SPIC Crèche l'île aux enfants est un service public industriel et financier, il ne peut être rattaché au compte de trésorerie du budget principal de la commune,

Considérant le besoin évalué pour le paiement des salaires de décembre 2018 d'un montant de 40 000€ et dans l'attente du versement de la participation de la CAF,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide le versement au SPIC Crèche d'une avance de trésorerie d'un montant de 40 000 €, sans intérêt, remboursable dans une période d'un an maximum,
- autorise le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1/2018 - BUDGET SPIC CRÈCHE L'ÎLE AUX ENFANTS

La décision budgétaire modificative n°1 proposée détaille les ajustements qu'il convient de faire figurer à nos documents budgétaires et les virements de crédits indispensables, en section d'exploitation, à l'activité des services. Ces ajustements concernent une augmentation de la prestation CAF, liée aux bons résultats de la crèche et en dépenses à un départ pour invalidité et se traduisent par une modification du budget qui s'élève en dépenses et en recettes à 20 000 €.

Ils sont détaillés comme suit, en section d'exploitation :

Dépenses		
6411	Salaires	17 000€
6458	Complémentaire santé	3 000€
TOTAL		20 000€

Recettes		
7451	Prestation CAF	20 000€
TOTAL		20 000€

Vu l'avis de la commission de finances du 3 décembre 2018, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision budgétaire modificative n°1.

DEMANDE DE GARANTIE DE LA COMMUNE POUR UN EMPRUNT RÉALISÉ PAR BMH EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE 6 PAVILLONS RUE DES ECOLES

Vu la demande formulée par Brest Métropole Habitat, tendant à ce que la commune de Plouarzel accorde sa garantie pour un emprunt d'un montant de 600 000€ (prêt PSLA) que BMH se propose de contracter auprès du Crédit Agricole. Ce prêt est destiné à financer la construction de 6 pavillons situés Hameau de la Forge.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,

- accorde la garantie de la commune pour la durée de remboursement du prêt, soit 30 ans à hauteur de la somme de 600 000€, majorée des intérêts, commissions, frais et accessoires exigibles au titre du contrat de prêt,
- s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, dans le cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus,
- autorise le maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit agricole et l'emprunteur.

CONSTRUCTION DE LA CRÈCHE - DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR, FSIL, CONSEIL DÉPARTEMENTAL, RÉGION

Les normes d'accueil de la petite enfance rendent nécessaire la construction d'une nouvelle crèche. Les locaux actuels seront réaffectés au centre de loisirs et à cap ados.

Le projet d'aménagement du nouveau bâtiment est présenté au conseil municipal. Un premier estimatif évalue le projet à 1 456 680€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve ce projet et son estimatif
- sollicite l'obtention d'une subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et/ou du FSIL ;
- sollicite l'obtention d'une subvention de la Région Bretagne ;
- sollicite l'obtention d'une subvention du conseil départemental du Finistère ;
- sollicite tout autre financement auquel ce projet pourrait être éligible ;

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour agir en ce sens et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

PROCÈS-VERBAL CONSTATANT LA MISE À DISPOSITION DE BIENS ET ÉQUIPEMENTS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « EAU ET ASSAINISSEMENT »

La compétence assainissement collectif a été transférée à la communauté de communes du Pays d'Iroise avec effet au 1^{er} janvier 2018. L'établissement public de coopération intercommunale est substitué de plein droit à la date du transfert de la compétence à la collectivité antérieurement compétente. La mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la commune de Plouarzel et la communauté de communes du Pays d'Iroise. Il a pour objet de préciser les modalités de mise à disposition des biens concernés. Ce procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- Valide ce procès-verbal de mise à disposition de biens et équipements et le transfert de l'actif et du passif à la CCPI dans le cadre du transfert de compétence « assainissement collectif »,
- Autorise le Maire à signer le procès-verbal,
- Autorise le Maire à faire exécuter les dispositions qui y sont décrites.

ATTRIBUTION DES MARCHÉS : NETTOYAGE DES LOCAUX MAISON DE L'ENFANCE + ÉCOLE PUBLIQUE DE TREZIEN NETTOYAGE DES VITRES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

Un avis d'appel public a été publié. Après analyse, la commission d'appel d'offres propose de retenir les offres suivantes :

	Entreprises	Montant € HT
NETTOYAGE DES LOCAUX MAISON DE L'ENFANCE + ÉCOLE PUBLIQUE DE TREZIEN	Aber propreté (Bret net)	36 720€ HT
NETTOYAGE DES VITRES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX	Aber propreté (Bret net)	4 810,68€ HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal,

- retient les offres des entreprises proposées par la commission d'appel d'offres,
- donne pouvoir au maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE VOIRIE

Un avis d'appel public a été publié. Il s'agit d'un marché à bon de commande pour les travaux de voirie, La commission d'appel d'offres a analysé les offres suivant les critères suivants : DQE(coef2), Chantier enrobé (coef3), chantier enduits (coef3). La commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise Colas.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal,

- retient l'offre de l'entreprises proposée par la commission d'appel d'offres,
- donne pouvoir au maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

TRAVAUX D'EXTENSION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – PARKING PÔLE MEDICAL EP-2017-177-2 / PROGRAMME 2018

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de d'extension de l'éclairage public, sur le parking du pôle médical. Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Plouarzel afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

⇒ Éclairage Public22 480,18 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 1 875,00 €

⇒ Financement de la commune : 20 605,18 € pour l'éclairage public

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ◆ accepte le projet de réalisation des travaux d'extension de l'éclairage public sur le parking du pôle médical.
- ◆ accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 20 605,18 euros,
- ◆ autorise le maire à signer la convention financière et ses éventuels avenants.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, considérant que plusieurs modifications du tableau des effectifs s'avèrent nécessaires pour tenir compte des besoins des services publics, considérant qu'il est ainsi nécessaire de procéder à des ajustements liés à l'évolution de

certaines missions, considérant qu'il convient également de prendre en compte les nécessités du service. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les modifications du tableau des effectifs comme suit :

emploi	filière	Grade minimum	Grade maximum	durée hebdomadaire de service	date d'effet
Agent chargé de l'entretien des espaces verts	Technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC	01/01/2019

décide que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au chapitre 64. Ces crédits seront reconduits chaque année.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS COMMUNAUX

Le contrat actuel de prévoyance, porté par Collecteam Humanis, prenant fin au 31.12.2018, une consultation a été menée par la communauté de communes du Pays d'Iroise avec l'appui d'un courtier pour la prévoyance des agents. Compte tenu de l'analyse des offres réceptionnées par la Communauté d'une part et de l'offre retenue par le CDG29 (1,98%), il est proposé de donner suite à la consultation organisée par Pays d'Iroise Communauté sur les bases suivantes :

- Titulaire du contrat : IPSEC (groupe Humanis)
- Durée du contrat : 6 ans avec dénonciation possible chaque année avant le 31 octobre
- Taux de 1,45% pour un risque indemnisé à 95% en version de base (incapacité temporaire de travail invalidité permanente, décès/perde totale et irréversible d'autonomie) hors option Les agents peuvent souscrire à titre individuel à diverses options complémentaires.
- Salaire de référence pour le calcul des prestations : salaires bruts des 12 mois précédents l'arrêt (TIB + NBI + RI).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

de retenir l'offre de IPSEC (groupe Humanis) sur la base des conditions ci-dessus présentées, de fixer le niveau de participation comme suit : 16 euros par mois brut. Les montants sont fixés pour chaque emploi en équivalent temps complet.

d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document et contrat nécessaire à l'application de la présente.

SUBVENTION AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES (COS) POUR PRESTATIONS SOCIALES

Il est proposé au Conseil Municipal, de verser une subvention de fonctionnement au comité des œuvres sociales du Pays d'Iroise afin de lui permettre de verser des prestations sociales au bénéfice des agents de la commune en application de l'article 25 de la loi 2001-2 du 3 janvier 2001.

Pour l'année 2018, le montant de la subvention à verser par la commune est de 15 518,99€ montant actualisé en prenant en compte les ajustements des effectifs (contractuels) sur la paie de décembre.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION : PARENTS SORTANTS ET NOMINATION DE NOUVEAUX REPRÉSENTANTS DES PARENTS

Le Conseil d'Exploitation du SPIC Crèche « L'île aux Enfants » comporte des membres qui représentent les parents dont les enfants fréquentent la structure.

Les parents d'enfants ayant quitté la crèche ne peuvent plus siéger au Conseil d'Exploitation de cette structure et sont à remplacer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, nomme :

Représentants titulaires : Mme Gourmelon Clarisse, M. Philip Mathieu, Mme Quemeneur Aurore,

Représentante suppléante : Mme Petit Florence

AFFAIRES DIVERSES

Téléthon

Le Téléthon s'est déroulé, avec succès, samedi en association avec les communes de Lampaul Plouarzel et Ploumoguer. Le conseil municipal remercie les bénévoles qui se sont mobilisés. Après délibération, le versement d'une subvention de 100€ a été décidée.

Banque alimentaire : M. Bourlès, au nom du CCAS, remercie les bénévoles qui ont assuré les permanences.

Calendrier des échéances à venir :

- Samedi 15 élections du CMJ
- Dimanche 16 : arbre de Noël
- Samedi 22 : vœux